

LES JOURNÉES COFREND



COFREND[®]

Confédération Française pour Les Essais Non Destructifs

Les END, voir et prévoir

MARSEILLE - PALAIS CHANOT

DU 6 AU 8 JUIN 2023

JUNE 6TH TO 8TH, 2023

**DOSSIER DE RÉSERVATION
SPONSORING & EXPOSITION**

3 JOURS DE CONFÉRENCES ET D'EXPOSITION :

UN PROGRAMME UNIQUE DE TEMPS FORTS POUR METTRE EN RELATION EXPOSANTS, CHERCHEURS, SCIENTIFIQUES ET VISITEURS, AUTOUR DES ESSAIS NON DESTRUCTIFS.

www.cofrend2023.com

JOURNÉES COFREND 2023

LES END, VOIR & PRÉVOIR

Depuis 1990, la COFREND organise tous les 3 ans, le Grand rendez-vous de la profession à travers « les Journées COFREND ». Les Journées COFREND sont devenues l'événement incontournable de tous les acteurs et professionnels en END.

Les journées COFREND sont l'occasion de :

- ➔ faire le point sur les évolutions technologiques et présenter les nouvelles possibilités et applications des diverses techniques END dans les secteurs industriels, par le biais de conférences techniques et d'une exposition,
- ➔ réfléchir aux nouveaux enjeux industriels des END face aux impératifs en terme de compétences, d'emploi et de valorisation du métier de contrôleur, à travers des tables rondes spécialisées et des journées « Open Days » axées sur les métiers et la filière formation.

MARSEILLE du 6 au 8 JUIN 2023

Marseille et sa région PACA, ont été retenues pour l'organisation des Journées COFREND 2023, pour leur présence industrielle forte, diversifiée, de pointe et de rang mondial :

AÉRONAUTIQUE ET SPATIAL – CONSTRUCTION ET RÉPARATION NAVALE –
ÉNERGIES RENOUVELABLES – NUCLÉAIRE – PÉTROLE ET CHIMIE –
SIDÉRURGIE – TRANSPORT FERROVIAIRE

Mais aussi :

- 9 PÔLES DE COMPÉTITIVITÉS
- DES CENTRES DE RECHERCHE DE GRANDE RENOMMÉE
- LA PLUS GRANDE UNIVERSITÉ DE FRANCE

Sans oublier toute la filière professionnelle en END présente dans la Région.

PALAIS CHANOT

Situé dans le 8ème arrondissement de Marseille, le Palais Chanot s'affiche comme un site d'exception pour accueillir les Journées COFREND. Le Palais des Événements accueillera sur plus de 5 000 m² les exposants, mais aussi les sessions posters, les présentations et démonstrations commerciales, sans oublier les espaces buffets pour plus de convivialité.

Le Palais des Congrès, équipé d'auditoriums et de grandes salles de conférences, offre toutes les meilleures conditions aux congressistes pour profiter pleinement des conférences scientifiques et techniques qui se dérouleront sur les 3 jours.



UN PUBLIC CIBLÉ DE PRESCRIPTEURS ET UTILISATEURS :

✓ **TOUTES LES INDUSTRIES**

AÉRONAUTIQUE, AUTOMOBILE, FERROVIAIRE, GÉNIE CIVIL, GAZ, MARINE, NUCLÉAIRE, PÉTROCHIMIE, SIDÉRURGIE

✓ **DES PAYS À FORT POTENTIAL POUR OFFRIR DES OPPORTUNITÉS À L'EXPORT**

BELGIQUE - CANADA - ALLEMAGNE - INDE - CORÉE DU SUD - AFRIQUE DU NORD - ESPAGNE - SUÈDE - SUISSE - ÉTATS-UNIS

✓ **TOUTES LES TAILLES D'ENTREPRISES**

GRANDS DONNEURS D'ORDRES - PME - PMI - TPE - START UP

✓ **UN PROFIL LARGE DE VISITEURS**

INDUSTRIELS, CONSTRUCTEURS ET DISTRIBUTEURS DE MATÉRIELS, PRESTATAIRES DE SERVICES, ORGANISMES DE FORMATION, LABORATOIRES, CENTRES DE RECHERCHE, UNIVERSITÉS ET AUTRES PARTENAIRES (ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES, PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ...)



3 JOURS DE CONFÉRENCES ET D'EXPOSITION

- ➔ Plus de 90 exposants répartis sur 5 000 m² pour offrir un aperçu des dernières innovations technologiques
- ➔ Un espace dédié aux démonstrations et présentations commerciales des exposants
- ➔ 120 conférences sur des sujets à forts enjeux
- ➔ Des conférences scientifiques plénières
- ➔ Une session posters doctorants & Prix COFREND-BIRAC
- ➔ Une journée Portes Ouvertes aux étudiants de la Région
- ➔ Des visites industrielles
- ➔ Un dîner de Gala

PRÉ-PROGRAMME

DATES	MATINÉE	APRÈS-MIDI	SOIRÉE
5/6	Journée de Montage	Journée de Montage	
6/6	Plénière d'ouverture et Exposition	Conférences scientifiques et Exposition Table ronde Certification	
7/6	Conférences scientifiques et Exposition Journée Portes Ouvertes	Conférences scientifiques et Exposition Journée Portes Ouvertes	Dîner de Gala
8/6	Conférences scientifiques et Exposition	Conférences scientifiques et Exposition	
9/6	Visites industrielles		

SPONSORS

JOURNÉES COFREND 2023

Devenez Sponsor des Journées COFREND 2023!

→ 7 000 € HT

Profitez du Congrès COFREND pour assurer une visibilité maximale à votre entreprise auprès de plus de **2 500 professionnels** de la filière des Essais et Contrôles Non Destructifs, français et internationaux.

Notre offre est un véritable partenariat qui garantira à votre société une participation hautement remarquée. Elle inclue :

Votre logo sur tous les supports de communication :

- Site internet, flyers de communication, appels à communications, programmes, badges, invitations,...
- Annonces dans la presse (magazine CEM, END info,...),
- Signalétique pendant le Congrès (Kakemonos dans les espaces conférences et exposition, enseigne à l'entrée, panneaux d'affichage et d'information, plan de l'Exposition, badges,...)
- Catalogue du Salon
- 1 table réservée et identifiée au dîner de Gala



- Votre logo et 1 page de pub dans le catalogue des abstracts **Nouveau**
- 1 place de parking **Nouveau**
- 2 pass Formule tout inclus (incluant le dîner de Gala) **Nouveau**
- Présentation de votre logo lors de la plénière d'ouverture **Nouveau**



SPONSOR & EXPOSANT!

→ Remise de 5% sur les tarifs exposition, présentés, ci-après.



EXPOSITION

Saisissez pendant 3 jours, les opportunités du marché auprès de 90 exposants et près de 2 500 visiteurs;

1er Module «Prêt à exposer» de base de 9m²

Une surface d'exposition clé en main de 9m², comprenant, 1 structure de 9 m² (3/3) en profilé aluminium, 6 panneaux (Hauteur 2.40 m), moquette, enseigne, branchement électrique, un rail de 3 spots, 1 table, 2 chaises, 1 corbeille, inscription de votre entreprise dans le catalogue du salon et frais de dossier inclus.

(Les couleurs du mobilier ne sont pas contractuelles mais à titre indicatif)



Modules supplémentaires par 9 m² : 2 formules au choix



Ou



Module de 9 m² «Pré-équipé»

intégrant le complément par 9 m² des structures et cloisons de stands et de la moquette uniquement.

Tous mobiliers additionnels, technique et autres décorations pour votre stand seront à commander sur la plateforme des exposants prévues à cet effet.

Module de 9 m² nu

Surface nue de 9 m², à aménager avec votre standiste ou celui proposé par le Palais Chantot

TARIFS MODULES	ADHÉRENT	NON ADHÉRENT
1er Module de base, de 9 m ² , obligatoire (équipé ou nu)	3025 € HT	4500 € HT
MODULES SUPPLÉMENTAIRES PAR 9 m ²		
Pré-équipé	2400 € HT	3650 € HT
Surface nue	1900 € HT	2900 € HT

En prenant un complément une surface nue, le 1er module sera également livré nu

Est compris dans l'offre Exposants :

1 pass congressiste forfait 3 jours par module de 9 m², donnant droit à :

- ✓ L'accès à l'exposition et aux conférences
- ✓ Les pauses et déjeuners pendant toute la durée de la manifestation
- ✓ Le Dîner de Gala



**OFFRES
COMPLÉMENTAIRES
DE
COMMUNICATION**

JOURNÉES COFREND 2023

Profitez de nos offres de communication, pour rendre visible votre entreprise

VOTRE LOGO Démarquez-vous et affichez votre logo sur les différents de communication, avant, pendant et après le Congrès des Journées COFREND 2023

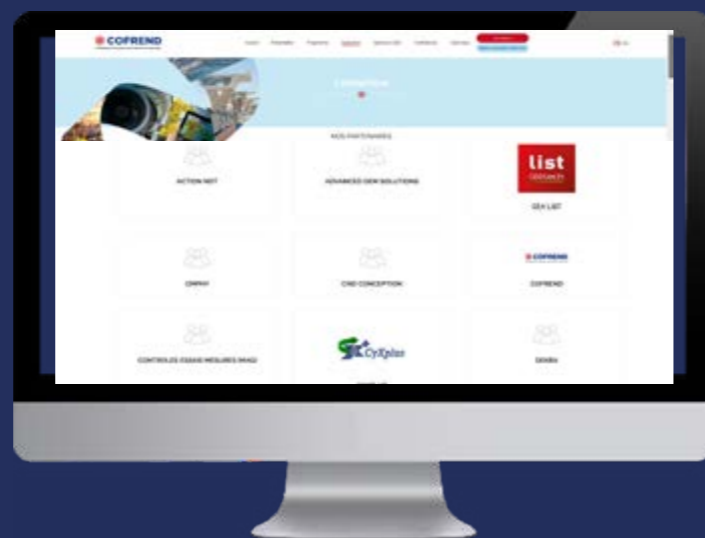
SITE INTERNET DE L'ÉVÈNEMENT

www.cofrend2023.com

Votre Logo affiché sur la bande passante du site, et dans la liste en ligne des exposants avec lien vers votre site web, sur la page exposants

SUR LE PLAN DE L'EXPOSITION À L'ENTRÉE DU CONGRÈS

Votre logo affiché sur le plan de l'Exposition à l'Entrée du congrès, au niveau de l'accueil pendant 3 jours



TARIFS **ADHÉRENT :** **1650 € HT**
NON ADHÉRENT : **2500 € HT**

Offre déjà incluse dans le Sponsoring

**PRÉSENTATIONS
&
DÉMONSTRATIONS
COMMERCIALES**

Vous souhaitez mettre en avant votre entreprise/organisme ?
 Vous souhaitez promouvoir le lancement de nouveaux produits ou services ?

Au sein du Hall d'Exposition, un espace dédié vous est réservé pour présenter en public sous forme de conférence ou démonstration, votre offre commerciale (présentations orales de 30 minutes)



TARIFS **ADHÉRENT :** **1925 € HT**
NON ADHÉRENT : **2900 € HT**

() Sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions*

Les tarifs adhérents s'appliquent aux entreprises/organismes ayant réglé leur cotisation d'adhésion pour les années 2022 & 2023. En cas de non renouvellement en 2023, une régularisation sera appliquée à la facture finale pour paiement du solde, soit 3 mois avant l'évènement.

BULLETIN DE PRÉ RÉSERVATION

JOURNÉES COFREND 2023

MARSEILLE DU 6 AU 8 JUIN 2023

Les informations ci-dessous seront renseignées dans la plateforme d'inscription en ligne qui sera activée ultérieurement. Vous recevrez un lien par email pour créer vos codes d'accès pour vous permettre de gérer directement votre dossier.

À RENVoyer à pole.communication@cofrend.com

SOCIETE

RAISON SOCIALE

Adresse

Code Postal Ville

Pays

NOM DE LA PERSONNE EN CHARGE DU SUIVI DU DOSSIER

Prénom NOM

Fonction

Tel Cell

Email

ADRESSE DE FACTURATION

RAISON SOCIALE

Adresse

Code Postal Ville

Pays

CONTACT DE FACTURATION

Prénom	NOM
Fonction		
Tel	Cell
Email		

BULLETIN DE PRÉ RÉSERVATION ADHERENT COFREND

1 - SPONSORING	7 000 € HT	MONTANT HT	TOTAL
			_____ €
2 - EXPOSITION			
1er Module «Prêt à exposer» de base de 9m ²			
OBLIGATOIRE (frais de gestion de dossier inclus)		3025 €	
Modules supplémentaires au choix			
Module «pré-équipé» de 9m ²	2 400 € HT x _____ module(s)	_____ €	
	OU		
Module «nu» de 9m ²	1 900 € HT x _____ module(s)	_____ €	
	TOTAL modules	_____ €	
	REMISE DE 5% si sponsor	- _____ €	_____ €
3 - OFFRE DE COMMUNICATION			
Votre logo sur le site www.cofrend2023.com + plan de l'Exposition <i>(*) Déjà compris dans l'offre Sponsor</i>		1 650 € HT	_____ €
4 - PRESENTATIONS & DEMONSTRATIONS COMMERCIALES**		1 925 € HT	_____ €
	TOTAL GENERAL HT	_____ €	
	TVA 20%	_____ €	
	TOTAL TTC	_____ €	

Règle relative à la TVA : Les entreprises étrangères (commandes, facturation, inscription au catalogue exposants) faisant état d'une adresse de facturation hors de France ne sont pas assujetties à la TVA.

CONDITIONS DE PAIEMENT

30% du montant TTC _____ € à joindre à la demande de réservation.
La demande de participation devra impérativement être accompagnée du 1er acompte mentionné ci-dessus, le solde est à régler **au plus tard le 30 mars 2023**.

Merci de préciser le mode de règlement

- par chèque (à l'ordre de COFREND)
 par carte de crédit
 par virement

Spécifier si
 paiement sur bon de commande

Titulaire : COFREND					
Domiciliation : CIC SAINT HONORÉ GCE OUEST					
RIB	Banque	Agence	n° de Compte	Clé	
	30066	10949	00020043406	36	
IBAN	FR7630066109490002004340636			BIC	CMCIFRPP

Les tarifs adhérents s'appliquent aux entreprises/organismes ayant réglé leur cotisation d'adhésion pour l'année 2022 et l'année 2023 au plus tard le 1er avril 2023. En cas de non renouvellement de l'adhésion en 2023, une régularisation sera apportée à la facture finale pour paiement du solde, à partir du 6 avril 2023 soit 2 mois avant l'événement. Pour toutes autres informations, vous reporter au règlement général de l'exposition.

LES END, VOIR et PRÉVOIR

BULLETIN DE PRÉ RÉSERVATION NON ADHERENT COFREND

1 - SPONSORING	7 000 € HT	MONTANT HT	TOTAL
			_____ €
2 - EXPOSITION			
1er Module «Prêt à exposer» de base de 9m ²			
OBLIGATOIRE (frais de gestion de dossier inclus)		4500 €	
Modules supplémentaires au choix			
Module «pré-équipé» de 9m ²	3 650 € HT x _____ module(s)	_____ €	
	OU		
Module «nu» de 9m ²	2 900 € HT x _____ module(s)	_____ €	
	TOTAL modules	_____ €	
	REMISE DE 5% si sponsor	- _____ €	_____ €
3 - OFFRE DE COMMUNICATION			
Votre logo sur le site www.cofrend2023.com + plan de l'Exposition <i>(*) Déjà inclus dans l'offre Sponsor</i>		2 500 € HT	_____ €
4 - PRESENTATIONS & DEMONSTRATIONS COMMERCIALES**		2 900 € HT	_____ €
	TOTAL GENERAL HT	_____ €	
	TVA 20%	_____ €	
	TOTAL TTC	_____ €	

Règle relative à la TVA : Les entreprises étrangères (commandes, facturation, inscription au catalogue exposants) faisant état d'une adresse de facturation hors de France ne sont pas assujetties à la TVA.

CONDITIONS DE PAIEMENT

30% du montant TTC _____ € à joindre à la demande de réservation.
La demande de participation devra impérativement être accompagnée du 1er acompte mentionné ci-dessus, le solde est à régler **au plus tard le 30 mars 2023**.

Merci de préciser le mode de règlement

- par chèque (à l'ordre de COFREND)
 par carte de crédit
 par virement

Spécifier si
 paiement sur bon de commande

Titulaire : COFREND					
Domiciliation : CIC SAINT HONORÉ GCE OUEST					
RIB	Banque	Agence	n° de Compte	Clé	
	30066	10949	00020043406	36	
IBAN	FR7630066109490002004340636			BIC	CMCIFRPP

Les tarifs adhérents s'appliquent aux entreprises/organismes ayant réglé leur cotisation d'adhésion pour l'année 2022 et l'année 2023 au plus tard le 1er avril 2023. En cas de non renouvellement de l'adhésion en 2020, une régularisation sera apportée à la facture finale pour paiement du solde, dès le 6 septembre 2023 soit 2 mois avant l'événement. Pour toutes autres informations, vous reporter au règlement général de l'exposition.

LES END, VOIR et PRÉVOIR

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION COFREND

> ART. 1 DATE, PLACE ET DUREE

Les Journées COFREND 2023 se tiendront au Palais Chanot de Marseille du 6 au 8 juin 2023. L'Exposition étant ouverte aux visiteurs du mardi 6 juin au jeudi 8 juin jusqu'à 15h00.

> ART. 2 INSCRIPTION, PAIEMENT

Pour être prise en compte, toute inscription devra **obligatoirement être accompagnée d'un acompte de 30 % du montant net à payer.**

Le solde devra être réglé à réception de facture, et en tout état de cause 3 mois avant le début de la manifestation.

A défaut du paiement aux échéances indiquées, la demande d'inscription sera annulée.

L'Organisateur statue sur les refus ou les admissions, sans être obligé de donner les motifs de ses décisions. Le rejet de l'admission ne pourra donner lieu au paiement d'aucune indemnité autre que le remboursement des sommes versées à l'Organisateur.

Si l'exposition n'avait pas lieu pour cause de force majeure indépendante de l'Organisateur (incendie, explosion, guerre, grève, pandémie, etc.) les sommes versées par l'Exposant resteraient de plein droit acquises à la COFREND.

> ART. 3 ATTRIBUTION DES STANDS

Les formulaires d'inscription seront affectés d'un numéro d'ordre au fur et à mesure de leur arrivée. Le plan de l'Exposition sera communiqué aux Exposants, après agrément de la Commission de Sécurité du Palais Chanot de Marseille. La répartition des emplacements sera effectuée en tenant compte du numéro d'ordre d'arrivée des inscriptions.

L'Organisateur se réserve à tout moment le droit de modifier une surface louée, un emplacement affecté... s'il le juge utile, et notamment en cas d'affluence des inscriptions. Si la modification porte sur la superficie concédée, il sera seulement consenti une réduction proportionnelle du prix du stand.

Aucune contestation ne pourra être formulée de la part des Exposants sur les emplacements attribués.

CATALOGUE OFFICIEL

Un catalogue officiel sera édité. L'organisateur décline toute responsabilité pour les erreurs ou omissions involontaires qui pourraient éventuellement se produire.

> ART. 4 MODIFICATION DES STANDS

L'Organisateur se réserve le droit de faire supprimer ou modifier une installation non conforme qui ne lui aurait pas été préalablement soumise.

> ART. 5 OBLIGATION DE L'EXPOSANT

L'inscription comporte soumission aux dispositions du présent règlement, du règlement propre au Palais Chanot de Marseille, et aux règles de sécurité prescrites par les Autorités.

Toute infraction à ces règlements pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive de l'Exposant, sans aucune indemnité ni remboursement des sommes versées.

L'Exposant ne peut présenter sur son emplacement que les matériels, produits ou services énumérés lors de son inscription et acceptés par l'Organisateur comme répondant à la nomenclature de la manifestation. Il ne peut faire de publicité sous quelque forme que ce soit pour des firmes non exposantes.

CONDITION DE CESSON OU DE SOUS-LOCATION

La cession de tout ou partie de stand ou d'emplacement est interdite. Toutefois, avec l'accord de la COFREND sur le principe et le nom de chaque

participant, il pourra être organisé des stands collectifs, chacun de ceux-ci étant monté par un exposant coordinateur, seul responsable solidairement vis-à-vis de la COFREND.

Il est interdit de céder ou de sous-louer tout ou partie de l'emplacement attribué.

Les Exposants ne doivent pas obstruer les allées, ni empiéter sur elles et en aucun cas gêner leurs voisins. Les stands devront être occupés en permanence durant l'ouverture de l'Exposition par une personne compétente.

Dans les stands, il est défendu d'entailler ou de détériorer de quelque manière que ce soit les cloisons, planchers ou plafonds et tout matériel fourni par l'Organisateur. Toute infraction entraînera la responsabilité pleine et entière de l'Exposant en cas de détérioration, d'accident ou de gêne pour les voisins.

Un gardiennage de nuit supplémentaire, affecté personnellement à un stand, ne pourra être souscrit par l'Exposant qu'auprès de la Société de gardiennage retenu par l'Organisateur.

> ART. 6 DÉFAUT D'OCCUPATION

Les emplacements qui n'auront pas été occupés à l'ouverture pourront être attribués à un autre Exposant, sans que l'Exposant non installé puisse réclamer quelque dommage que ce soit ou le remboursement des sommes versées par lui.

> ART. 7 PUBLICITÉ

Il est interdit de placer des matériels, panneaux, enseignes, prospectus à l'extérieur des stands.

Toute enseigne haute, en suspension doit faire l'objet d'une demande auprès de l'Organisateur.

En cas d'infraction, l'Organisateur fera enlever aux frais, risques et périls de l'Exposant, et sans aucune mise en demeure préalable, les éléments apposés au mépris du présent règlement.

> ART. 8 TENUE DES STANDS

Seules les réceptions ponctuelles sont autorisées sur les stands à condition qu'il n'y ait pas débordement sur les stands voisins ou allées. Les stands doivent être tenus dans un état constant de propreté impeccable.

La vente à emporter est formellement interdite.

> ART. 9 MONTAGE

L'installation des Exposants pourra débiter le lundi 5 juin 2023.

En tout état de cause, l'agencement des stands devra être terminé le mardi 6 juin 2023 à 8h00 pour l'inspection technique et de sécurité officielle.

Durant l'exposition et jusqu'au jeudi 8 juin 2023 à 15h, il est interdit de livrer ou de sortir du matériel.

> ART. 10 DÉMONTAGE

L'Exposant ou son représentant dûment accrédité, est tenu d'être présent sur son stand dès le début du démontage et jusqu'à évacuation complète du stand.

Passés les délais, l'Organisateur pourra faire transporter les objets se trouvant sur le stand chez un garde-meubles de son choix, aux frais, risques et périls de l'Exposant et sans pouvoir être tenu responsable des dégradations totales ou partielles.

DÉGATS ET DOMMAGES

Les Exposants devront laisser les emplacements, décors, matériels mis à leur disposition dans l'état où ils les auront trouvés.

Toutes détériorations causées par leurs installations ou leurs marchandises, soit au matériel, soit au bâtiment, soit enfin au sol occupé, seront évaluées par les architectes et mises à la charge des Exposants.

> ART. 11 MESURES DE SÉCURITÉ

En ce qui concerne l'installation des stands, les

matériaux pouvant être utilisés et d'une manière générale les mesures de sécurité à observer, les exposants et leurs installations sont tenus de se conformer aux dispositions des articles R 123-1 à R 123-55 du code de la construction et de l'habitat, de l'arrêté du 25 juin 1980 et de l'arrêté du 18 novembre 1987, relatifs à la protection contre l'incendie et la panique dans les établissements recevant du public, ainsi que toutes autres dispositions légales ou réglementaires en vigueur au moment de la tenue de l'Exposition.

L'autorisation d'ouverture pourra être refusée pour les stands qui ne répondent pas aux prescriptions réglementaires de sécurité. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de décision de fermeture d'un stand ordonnée par la Commission de sécurité pour non-observation des règlements en vigueur.

PRODUITS INTERDITS

Les matières explosives et en général tous les produits dangereux ou nuisibles ne sont pas admis.

Le fonctionnement des appareils, l'installation ou la distribution d'objets susceptibles d'apporter une gêne ou un danger pour les autres exposants ou pour les visiteurs sont également interdits.

Machines en démonstration : toutes les machines en démonstration doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité et être assurées en toute connaissance de cause.

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

L'Exposant fera son affaire d'assurer la protection de la propriété industrielle des matériels ou produits qu'il expose et ce, conformément aux dispositions légales en vigueur (telles que le dépôt de demandes de brevet français).

Ces mesures devront être prises avant la présentation de ces matériels ou produits, l'Organisateur n'acceptant aucune responsabilité dans ce domaine.

> ART. 12 ASSURANCES OBLIGATOIRES

Les Exposants sont tenus de souscrire à leurs frais auprès de leur assureur ou de celui des organisateurs, une assurance « tous risques » et Responsabilité Civile.

Les organisateurs de stands collectifs ont l'obligation de faire souscrire à chacun de leurs exposants une assurance couvrant les mêmes risques que ci-dessus.

L'Organisateur est réputé dégage de toutes responsabilités, et notamment en cas de perte, vol ou dommages quelconques.

> ART. 13 ANNULATION

Aucune demande d'annulation, pour quelque motif que ce soit, ne pourra être examinée.

Les sommes versées, resteront en tout état de cause, définitivement acquises à la COFREND.

> ART. 14 ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de contestations, de litiges, de conventions expresses entre parties, les Tribunaux de Paris sont seuls compétents, même en cas de pluralité de défenseurs.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Seuls les documents rédigés en français, notamment en ce qui concerne le présent règlement font foi. Les traductions en langues étrangères ne sont qu'indicatives.

LES JOURNÉES COFREND

Les END, voir et prévoir

MARSEILLE - PALAIS CHANOT
DU 6 AU 8 JUIN 2023
JUNE 6TH TO 8TH, 2023

COFREND 2023

T : + 33 (0) 1 44 19 05 30 / Email : cofrend2023@cofrend.com

www.cofrend2023.com